



**Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres Consulaires**

OBJET : Débat d'orientations budgétaires – Année 2026

EXPOSE

L'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, doivent procéder à l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires.

Ce débat a pour vocation de permettre la présentation à l'assemblée délibérante des orientations budgétaires. Il est organisé dans un délai de 10 semaines précédant l'examen des budgets primitifs.

Le document joint en annexe de la présente délibération et sur lequel s'appuie ce débat traite, entre autres éléments :

- de la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes,
- des engagements pluriannuels envisagés,
- de la structure et de la gestion de la dette,
- de la structure et de l'évolution des effectifs et dépenses de personnel.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres Consulaires » réunie le 9 décembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire, par son vote, donne acte au Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'année 2026 et de la remise du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

Le débat d'orientations budgétaires est adopté à l'unanimité sur la présentation du rapport

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 18 décembre 2025

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20251219-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2025

Publication le : 19-12-2025

Conseil Communautaire du 18 d



Le Président,



Alain HUNAUULT



Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

**Présenté en conseil Communautaire
du 18 décembre 2025**

** Tous les chiffres présentés pour 2025 sont provisoires, la clôture des comptes n'ayant pas encore eu lieu à la date de rédaction de ce document*

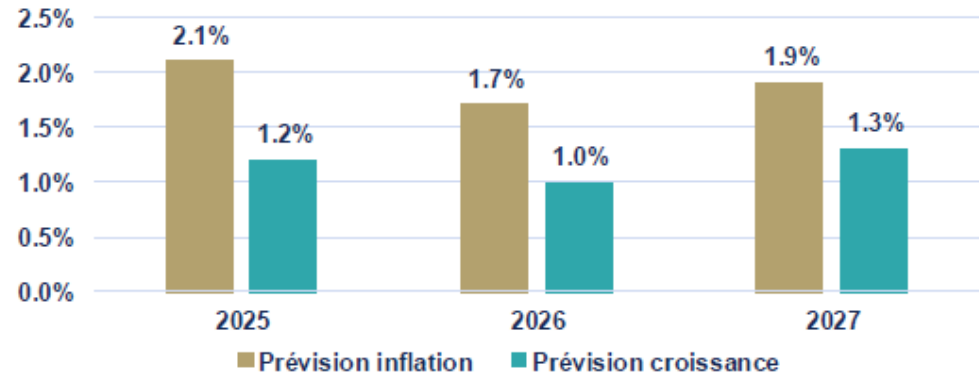
CADRE JURIDIQUE

- Conformément à l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les Communautés de Communes qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, doivent organiser un débat d'orientations budgétaires.
- Il est organisé dans un délai maximal de 10 semaines précédant l'examen des budgets primitifs.
- Ce débat a pour vocation de permettre :
 - d'informer sur la situation financière de la collectivité,
 - de discuter de ses orientations budgétaires.
- Ce document doit, entre autres éléments, traiter des points suivants :
 - la structure et l'évolution des dépenses,
 - la structure et la gestion de la dette,
 - l'évolution du besoin de financement annuel,
 - la structure et l'évolution des effectifs.

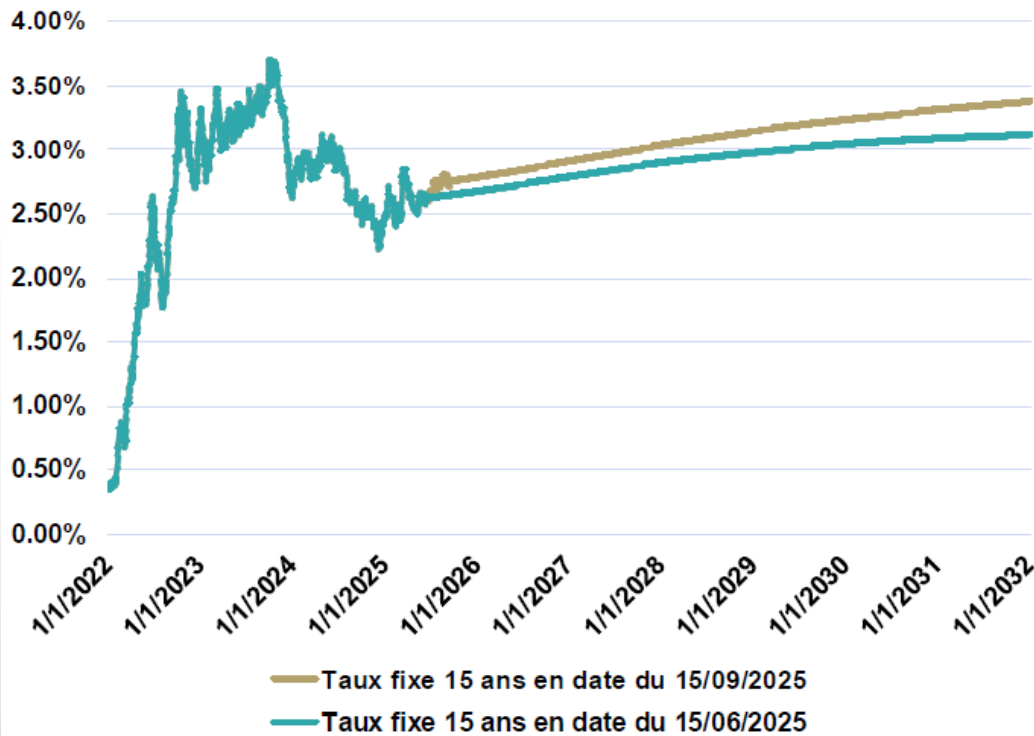
Contexte macroéconomique

Inflation et croissance

Anticipations croissance et inflations de la BCE pour la zone euro



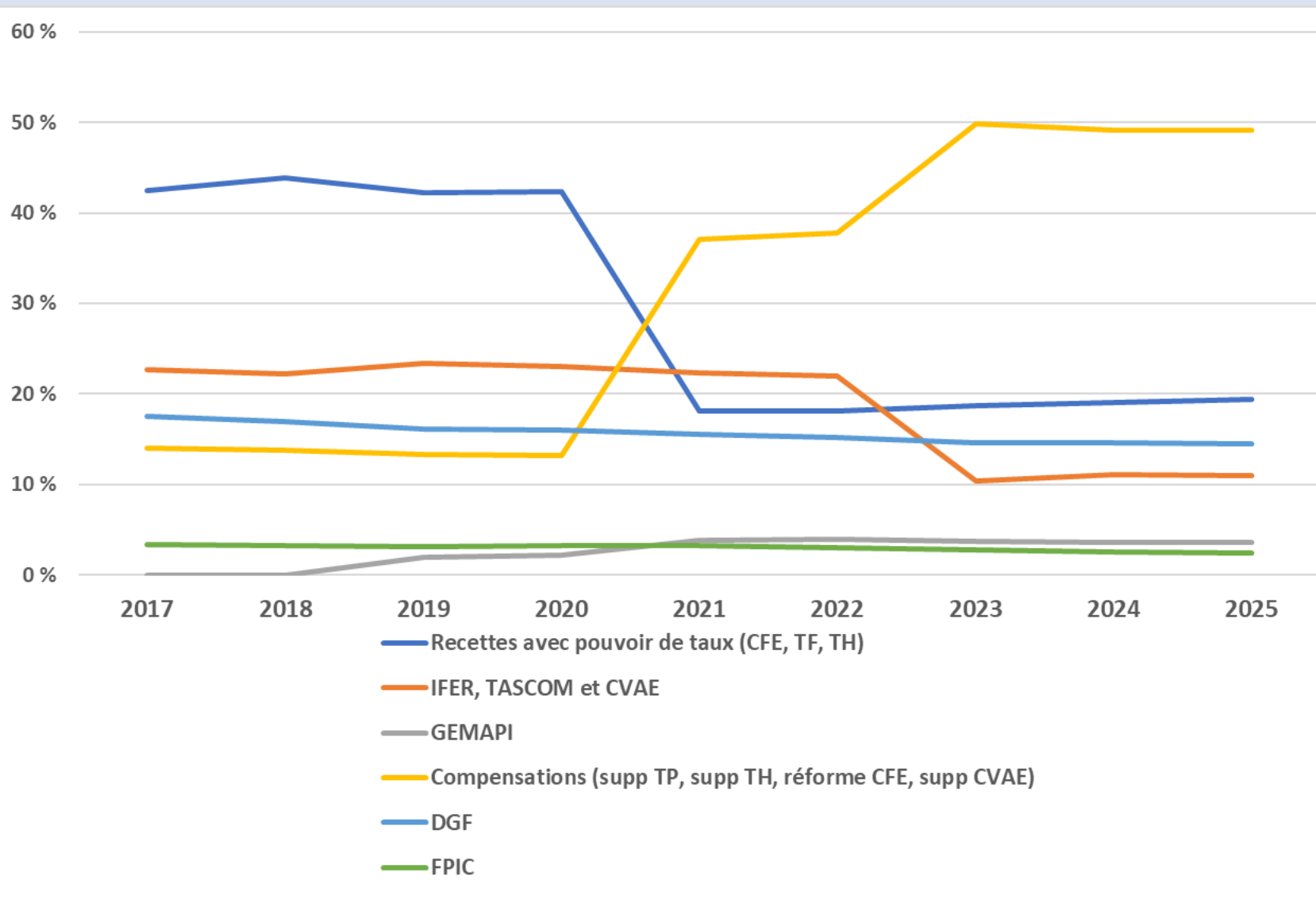
Source : BCE et FED



Principales mesures PLF 2026 – texte initial

- ✓ Enveloppe globale de la **DGF** gelée -> baisse en euros constants
- ✓ Forte réduction des « **variables d'ajustement** » (dotations et compensations d'exonérations de fiscalité locale) : - 20 % sur la DCRTP, -23 % sur le FDPTP → impact estimé à moins 100 K€ en 2026
- ✓ Réduction de 25 % de la compensation de **l'abattement de moitié des valeurs locatives des établissements industriels** institué en 2021 → moins 400 K€ en 2026
- ✓ Modification du calendrier de versement du **FCTVA** (N+1 au lieu de trimestriel) et sortie des dépenses de fonctionnement du -> année blanche en 2026 – frais financiers si besoin d'une ligne de trésorerie
- ✓ « dynamique » de la **TVA** affectée aux collectivités locales réduite : minoration de son taux d'évolution par le taux d'inflation -> croissance de ce produit nulle en 2026
- ✓ Faible **dynamique des bases** des impôts : + 0,9% en octobre 2025 pour les valeurs locatives, + 2% sur les dominants CFE
- ✓ Fusion des **dotations d'investissement**, (DETR, DSIL, DPV) au sein du nouveau Fonds d'investissement des territoires qui s'accompagne d'une baisse générale de leur montant. Réduction du fonds vert.

Evolution de la structure des recettes fiscales de la CCCD



➔ La dynamique des recettes économiques du territoire ne bénéficie plus à l'EPCI

➔ Perte d'autonomie fiscale depuis 2020

Le DILICO, autre mesure phare du PLF 2026 – texte initial

Elargissement du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) -> destiné à faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques

Les contributeurs sont déterminés en fonction d'un indice synthétique (IS) qui prend en compte à 75 % le potentiel fiscal par habitant et à 25 % le revenu par habitant. La contribution individuelle dépend notamment de la population et de l'importance relative de cet indice.

- Montant global doublé = 500M€ pour les EPCI (contre 250M€ en 2025)
- Nombre de collectivités concernées élargi = EPCI éligibles si IS supérieur à 80% de l'indice moyen (110% en 2025)
- 20 % sortis de la restitution (10% en 2025)
- Restitution étalée sur 5 ans au lieu de 3 ans
- Et non garantie : les sommes en jeu ne seront remboursées qu'à condition que la progression des dépenses (investissement compris) de la strate à laquelle la collectivité appartient ne soit pas supérieure à l'évolution du PIB

→ **Prélèvement jusqu'à 2 % des recettes réelles de fonctionnement soit 500 K€ pour la CCCD**



Communauté de communes

Budget principal

- ✓ 2025 avancée du programme d'investissements
- ✓ 2025 projection des résultats
- ✓ Projection pluriannuelle des investissements
- ✓ Projections 2026
 - Hypothèses recettes + rigidités et leviers
 - Hypothèses dépenses + rigidités et leviers

Budget principal – état des engagements en investissement au 8/12/2025

		BP 25	Engagé	en %
Administration générale	Fonds de concours aux communes	257 000	234 929	91%
	Fonds de concours spécifique « santé »	50 000	100 000	200%
	Inventaire patrimoine religieux	50 000		0%
Aménagement territoire	Mobilité : nouvelles stations et abris pour vélos à assistance électrique	306 000	312 235	102%
	OPAH : façades, rénovation énergétique, logements communaux et sociaux	496 000	410 001	83%
	Jardins de la gare	250 000	65 441	26%
	Fonds environnement « 44 000 arbres »	44 000	5 643	13%
	Travaux en lien avec la prévention des inondations	150 000	2 190	1%
Culture	Etudes bâtiment ex maison de retraite Derval	50 000	6 960	14%
Sport	Travaux de rénovation espace Dauphins	300 000	113 268	38%
	Terrain de foot synthétique	1 500 000	1 549 637	103%
	Rénovation piste athlétisme	400 000	246 283	62%
	Terrains de Padel	300 000	36 420	12%
Jeunesse	Pole enfance jeunesse de la Borderie	312 000	306 099	98%
Petite enfance	Multi-accueils : : équipements et travaux, réhabilitation de la cuisine maison de l'enfant, maitrise d'œuvre multi accueil St Vincent des Landes et acompte multi-accueil Terrasses	442 500	141 318	32%
Tourisme	Études d'attractivité touristique et l'aménagement, l'entretien et la mise en valeur des voies vertes	100 000	3 284	3%
	PPI	5 007 500	3 533 708	71%
	RESTES A REALISER	10 980 711	10 980 711	100%
	RECURRENTS	1 585 100	1 013 608	64%
	TOTAL INVESTISSEMENTS 2025	17 573 311	15 528 027	88%

Rétrospective et estimation des résultats 2025

	Rétrospective					Projection
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des recettes réelles de fonctionnement	20 898 927	22 201 198	23 079 791	25 851 703	25 717 416	25 384 190
Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 666 784	19 604 394	21 278 516	21 395 704	21 748 926	22 719 524
Produits cession / recettes exceptionnelles	2 475	131 250	0	1 386 379		
Epargne brute hors exceptionnel (CAF brute)	2 229 668	2 465 554	1 801 275	3 069 621	3 968 490	2 664 666
Taux d'épargne brute	10,7%	11,2%	7,8%	12,5%	15,4%	10,5%
Nouvel emprunt		1 250 000			4 000 000	
Capital Restant Dû fin d'exercice	5 134 199	5 911 163	5 350 395	4 957 332	8 533 435	8 069 038
Ratio de désendettement	2,3	2,4	2,97	1,61	2,15	3,03

✓ Fonds de roulement fin 2024	7 478 K€
✓ Estimation résultat réel de fonctionnement de l'exercice	2 665 K€
✓ Estimation résultat réel d'investissement de l'exercice	- 5 910 K€
✓ Projection fonds de roulement fin 2025	4 233 K€

➔ Situation financière saine

➔ Autofinancement satisfaisant, supérieur à 10 %

➔ Capacité à auto-financer les investissements avec un recours limité à l'emprunt

Projection des investissements 2026-2029

	BP 2026	2027	2028	2029
Espace Dauphins	200 000			
Terrain de foot synthétique Erbray	1 400 000			
Demi terrain de foot synthétique		900 000		
Terrains de padel	720 000			
Multi-accueil Terrasses	43 200	388 800		
Multi-accueil Saint Vincent	50 000	500 000		
Bibliothèque de St Aubin			400 000	
Rénovation ex maison retraite Derval	50 000	1 000 000		
Offre accueil touristique	200 000	1 000 000		
Musée de la résistance	50 000	50 000	50 000	
Mobilité		150 000		
GEMAPI	150 000	450 000		
OPAH	100 000			
Etude patrimoine religieux	250 000	250 000		
Fonds de concours patrimoine religieux		250 000	250 000	250 000
Fdc "classique"	200 000	200 000	200 000	200 000
Fdc Santé	100 000	50 000	50 000	50 000
Fdc destiné à compenser ACC négatives	57 000	57 000	57 000	57 000
44 000 arbres	44 000	44 000	44 000	44 000
Récurrent et divers	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
	4 814 200			

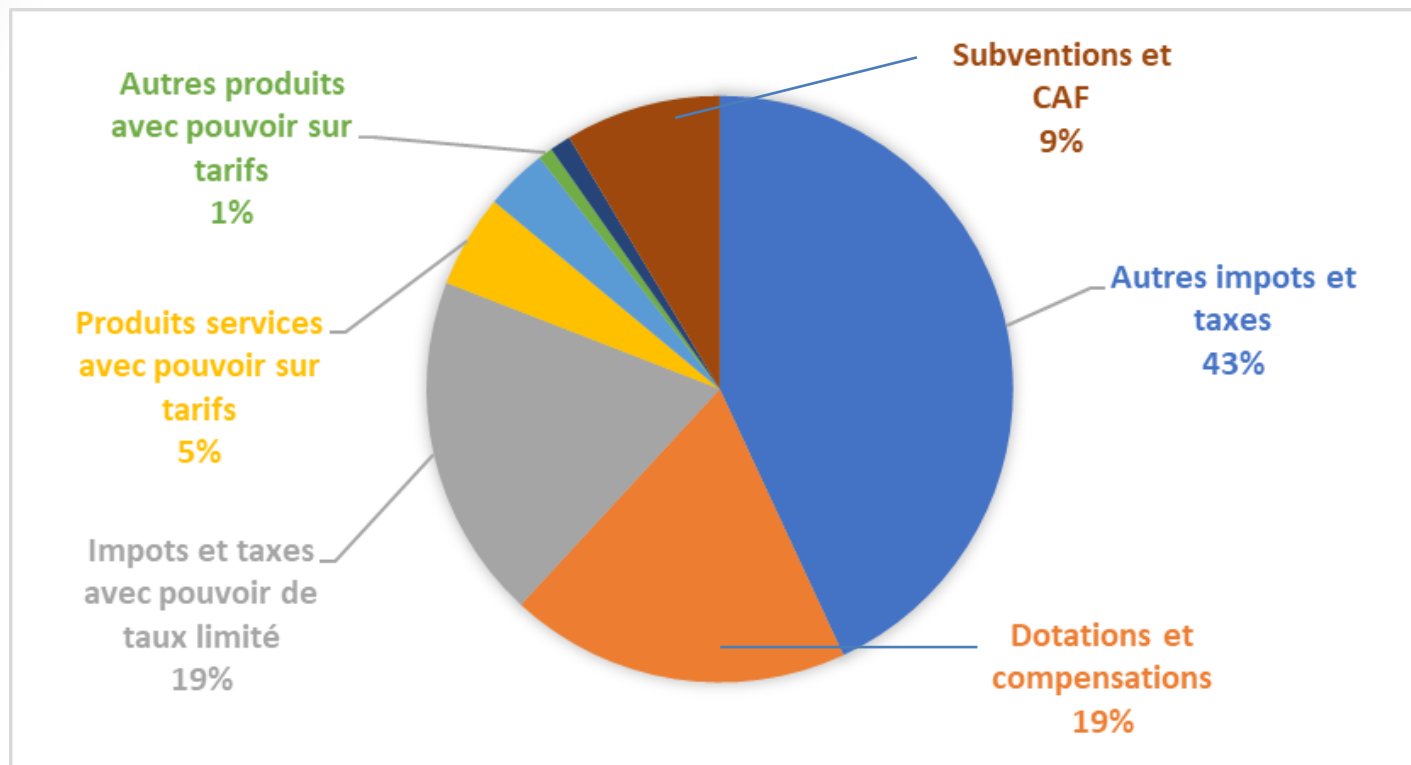
Evolution des recettes de fonctionnement en 2026

Hypothèses

- Baisse des dotations de compensation de 400 K€, application du DILICO à 50% du plafond
- Légère évolution des bases fiscales et des IFR, TVA figée
- Pas d'évolution des taux de fiscalité ni du produit Gemapi
- Augmentation de 5 % des tarifs foirail et 2 % pour les autres services

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	CFU 2025 prev	BP 2026
Impôts et taxes avec pouvoir de taux limité	4 685 861	4 765 861
Prélèvement sur recettes (DILICO)		- 250 000
Autres impôts et taxes	10 781 979	10 781 979
Dotations et compensations	5 105 459	4 705 459
Subventions et CAF	2 263 261	2 150 000
Produits services avec pouvoir sur tarifs	1 261 122	1 286 345
Produits des services	860 290	860 290
Autres produits avec pouvoir sur tarifs	178 376	195 000
Autres produits	247 842	290 000
TOTAL RECETTES	25 384 190	24 784 934

Structure des recettes de fonctionnement



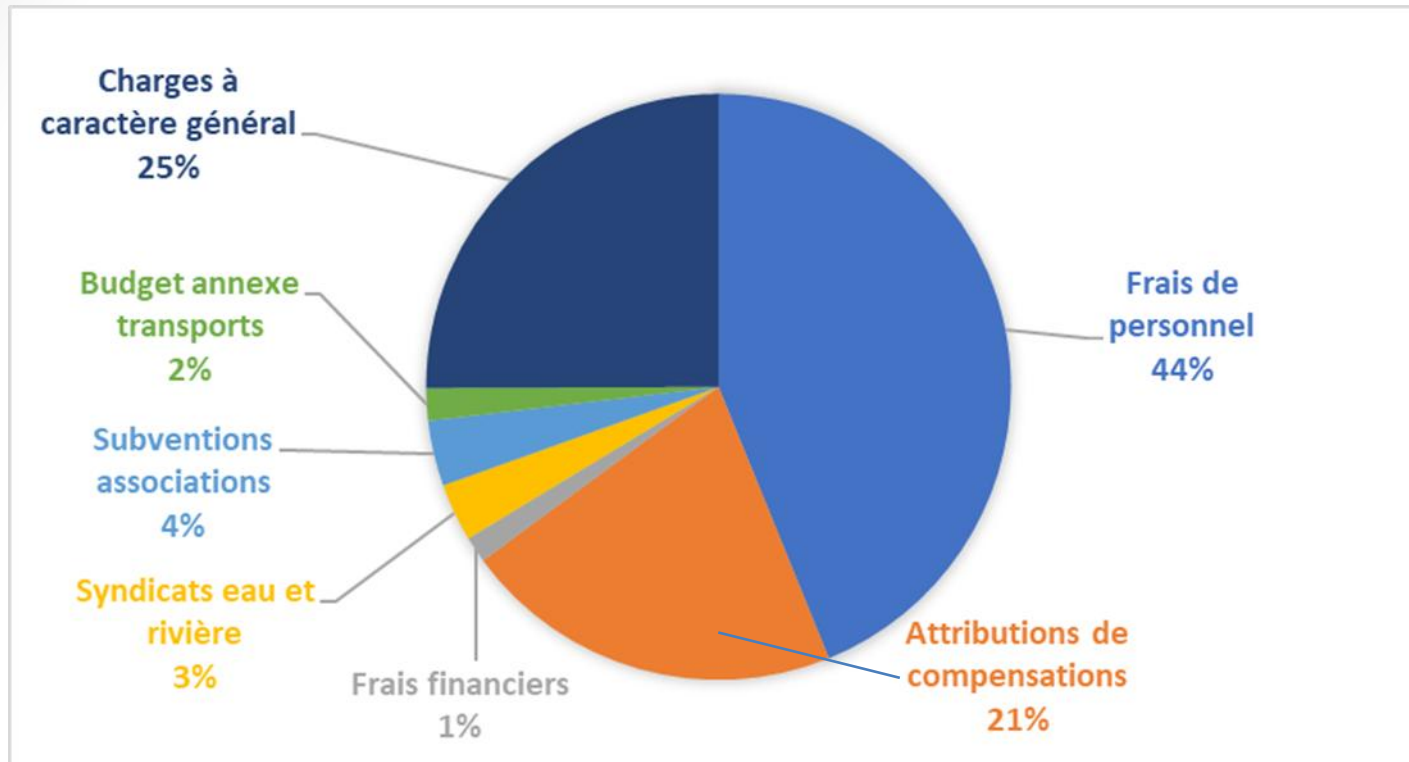
1. Pouvoir de taux limité : très encadré sur la CFE et la GEMAPI et peu de levier sur TH et TF
2. Produits des espaces aquatiques, du foirail, des activités jeunesse (y compris la patinoire), du conservatoire et des services de mobilité
3. Loyers non portés par les budgets annexes

Evolution des dépenses de fonctionnement en 2026

- Frais de personnel + 400 K€ (augmentation cotisation CNRACL complémentaire santé, ajustements d'effectifs, GVT)
- Frais financiers calculés avec tirage de l'emprunt de 4 000 K€ en tout début d'année
- Enveloppes contributions Gemapi et subventions aux associations -> stables
- Transport + 100 K€ -> anticipation sur réduction prise en charge région en 2028
- Autres charges = estimation sur réalisé 2025 + 3%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	CFU 2025 prev	BP 2026
Frais de personnel	9 916 488	10 316 488
ACC	4 951 170	4 957 000
Frais financiers	230 000	340 000
Syndicats eau et rivière	750 000	750 000
Subventions associations	850 000	850 000
Budget annexe transports	320 000	420 000
Charges à caractère général	5 701 866	5 897 922
TOTAL DEPENSES	22 719 524	23 531 410

Structure des dépenses de fonctionnement



- Les deux tiers des dépenses présentent une forte rigidité : frais de personnel, attributions de compensations et frais financiers
- Les dépenses de transport seront en forte progression à horizon 2028 avec la diminution de la participation de la région au financement du transport à la demande
- Les charges à caractère général augmentent du fait de l'inflation (modérée) et de la mise en exploitation de nouveaux bâtiments et services (Dauphins, multi-accueils, équipements sportifs)

Prospective 2026

▪ Fonds de roulement fin 2025	4 233 K€
▪ Estimation résultat de fonctionnement de l'exercice 2026	1 253 K€
▪ Estimation résultat d'investissement de l'exercice	- 4 200 K€
▪ Projection fonds de roulement fin 2026	1 286 K€

➔ Besoin emprunt 2026 pour maintenir un fonds de roulement suffisant (permettant de rembourser les emprunts et de maintenir une capacité d'investissement) en fin d'exercice inférieur à 1 000 K€

Orientations nationales = Un avenir incertain pour les collectivités

- Contraintes qui pèsent sur la collectivité sous forme de dépenses imposées
- Tension sur les recettes : perte d'autonomie financière (baisse des compensations et perte de levier fiscal)
 - ➔ Dégradation du taux d'épargne qui pourrait passer en dessous de 10 %
 - ➔ Impact sur le ratio de désendettement
 - ➔ Impact sur la capacité à investir (et à emprunter)
 - ➔ **Nécessité d'agir sur les leviers en fonctionnement pour regagner des marges d'autofinancement**



Communauté de communes

Budgets annexes



Communauté de communes

7 BUDGETS ANNEXES

3 budgets type SPIC : Ordures ménagères ex-Castelbriantais (TEOM) et ex-secteur de Derval (REOM) et SPANC

Ces budgets doivent arriver à l'équilibre sans intervention du budget général →
financement par les usagers du service

2 budgets de type lotissement : Immobilier d'entreprise et Zones d'activités

Ces budgets ont vocation à s'équilibrer sur la durée de l'opération.
Après une phase de financement des investissements, l'équilibre se fait dans le temps
en fonction des locations et ventes réalisées

2 budgets dont l'équilibre se fait grâce à une subvention du budget principal : le
budget transport et le budget office du tourisme

Budgets ordures ménagères - SICTOM

➤ SICTOM :

- Fonds de roulement fin 2024 = 2 786 K€
 - Réalisations estimées en fonctionnement 2025 = 100 K€
 - Réalisations en investissement 2025 = - 2 000 K€, après inscription de la totalité des crédits travaux de la nouvelle déchèterie
 - Fonds de roulement réduit à fin 2025 (de l'ordre de 880 K€) -> capacité d'investissement limitée
 - Fond de roulement minimum à maintenir estimé à 600-700 K€ (permettant le remboursement du capital de l'emprunt et le renouvellement du matériel)
-
- ✓ Investissements programmés en 2026 = renouvellement du matériel roulant, bacs et colonnes, équipement nouvelle déchèterie
 - ✓ Evolution des bases de TEOM estimée à 0,9 % en octobre 2025
 - ✓ Maintien des taux de TEOM pour 2026

Budgets ordures ménagères - REOM

➤ REOM :

- Fonds de roulement fin 2024 = 419 K€
 - Réalisations estimées en fonctionnement 2025 = - 150 K€
 - Réalisations estimées en investissement 2025 = - 50 K€
 - Fonds de roulement à fin 2025 estimé à 219 K€
-
- ✓ Investissements programmés en 2026 = renouvellement du matériel et équipements, bacs et colonnes
 - ✓ Maintien des tarifs de la redevance pour 2026

Budgets économiques – Immobilier d'entreprises

➤ Immobilier d'entreprises

- Fonds de roulement à fin 2024 = - 121 K€
- Résultat 2025 (fcmt et invest) de l'ordre de 70 K€
- Fonds de roulement projeté fin 2025 = - 50 K€
- Solde des RAR 2025 = 550 K€ (dont participation budget principal 600 K€)

Investissements 2025 -> engagement de la MOE sur atelier relais St Julien

Investissements 2026 -> engagement des travaux de l'atelier relais St Julien et MOE pour un atelier relais sur Moisdon-la-Rivière

Investissements 2027 -> Engagement travaux atelier relais Moisdon-la-Rivière

Budgets économiques – Zones d'activité économiques

➤ Budget zones d'activités économiques 2025

- Réalisations conformes au prévisionnel avec la finalisation des travaux sur la rue Kennedy à Châteaubriant et la zone des Estuaires à Derval
- Engagement des travaux sur la rue Lindbergh
- 1er acompte de l'acquisition du terrain Bouton

	2025	2026	2027
Déficit début d'exercice	-3 300 000	-4 625 333	-4 952 167
Recettes de l'exercice	258 000	506 500	1 485 000
Acquisition réserve foncière	-333 333	-333 333	-333 333
Travaux sur zones	-750 000		-750 000
Entretien et aménagements diverses zones	-500 000	-500 000	-500 000
Déficit en fin d'année	-4 625 333	-4 952 167	-5 050 500
Valorisation commerciale du stock de terrains	5 880 000	5 880 000	7 895 000

➤ Budget zones d'activités économiques pour 2026 et 2027

- Maintien de l'enveloppe d'entretien et de sécurisation des zones
- Enveloppe provisionnelle pour réaliser des travaux en 2027

Rappel : le déficit de ce budget correspond à la valeur comptable des terrains, la valorisation commerciale est largement supérieure à ce montant

Les autres budgets annexes

➤ Budget Transports

- Réalisations conformes aux prévisions, la subvention à verser par le budget principal s'élèvera à 310 K€ pour l'exercice
 - La charge pour le budget principal est amenée à augmenter suite au désengagement progressif de la Région sur le transport à la demande
- > Lissage du surcout à envisager sur plusieurs années

➤ Budget Office de Tourisme

- Réalisations conformes aux prévisions
- La subvention de 200 K€ du budget principal permet l'équilibre du budget annexe

➤ Budget SPANC

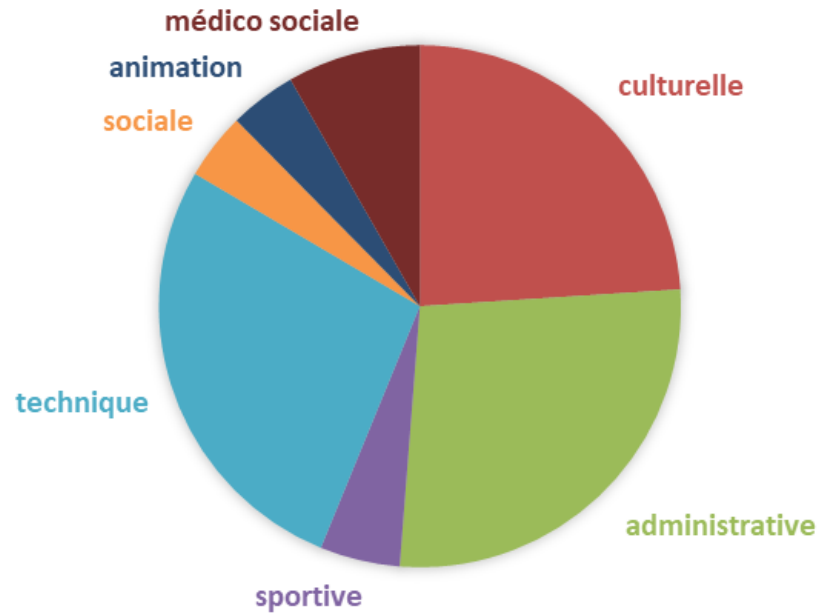
- Réalisations conformes aux prévisions
- Pas de modification des tarifs



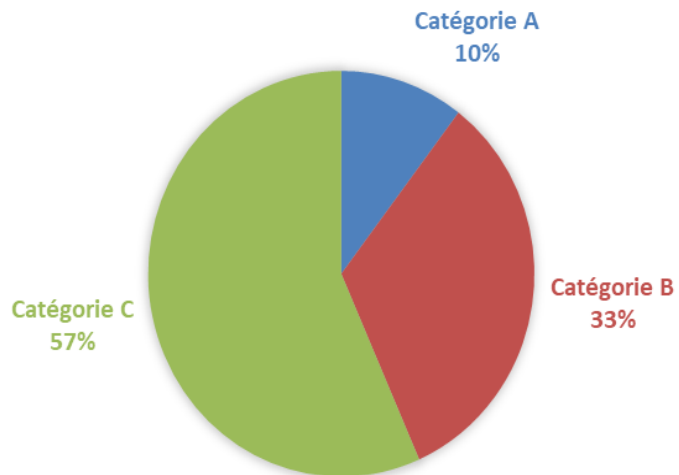
Communauté de communes

Annexe personnel

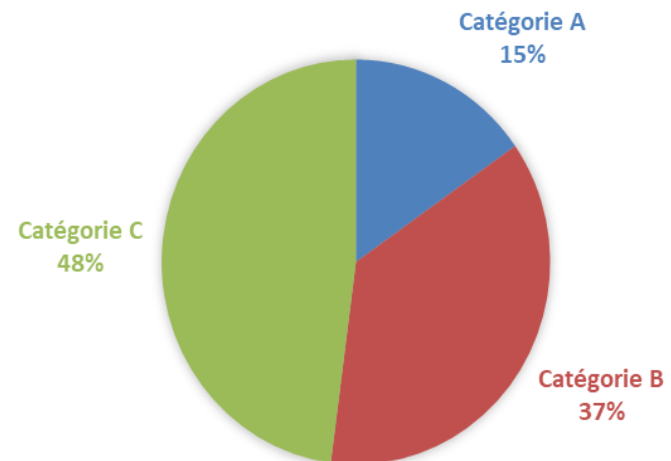
RÉPARTITION PAR FILIÈRES EN 2025



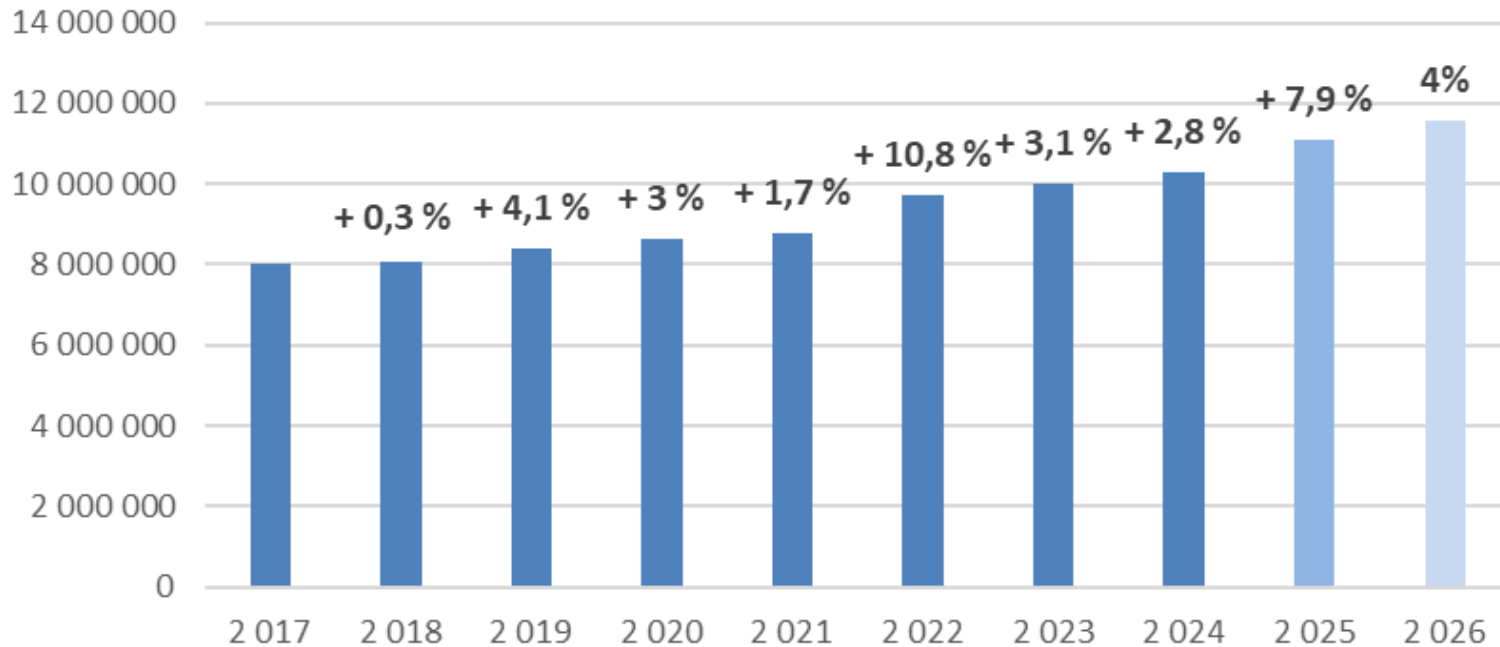
RÉPARTITION PAR CATÉGORIES EN 2017



RÉPARTITION PAR CATÉGORIES EN 2025



Evolution des dépenses de personnel en €



En 2026

- Poursuite de l'augmentation de la cotisation CNRACL
- Participation obligatoire à la complémentaire santé
- Réouverture de l'espace Dauphins

Rappel

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les agents de la Communauté de Communes sont assujettis au nouveau règlement sur le temps de travail fixant celui-ci à 1607 heures par an (*délibération du 14 décembre 2017*)



Communauté de communes

Annexe dette

DETAILS ENDETTEMENT AU 31/12/2025 – budget principal

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
8 070 484 €	2,50%	19 ans et 1 mois	6

Par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	5 786 571 €	71,70%	2,42%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	2 283 913 €	28,30%	2,70%
Ensemble des risques	8 070 484 €	100,00%	2,50%

En 2024, afin de bénéficier de taux d'intérêt intéressants et de faciliter la gestion de trésorerie, la CCCD a contracté un emprunt de 4 000 K€. Cet emprunt fera l'objet d'un tirage selon les besoins courant 2026.

En conséquence, il n'apparaît pas dans les états de dette au 31/12/2025.

DETTE AU 31/12/2025 – budget principal

La collectivité est peu endettée à fin 2025

A fin 2025, le ratio d'encours de dette par habitant est de 175 €.

En 2024 (derniers chiffres disponibles), ce ratio était de 200 € pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique et 433 € pour l'ensemble des EPCI.

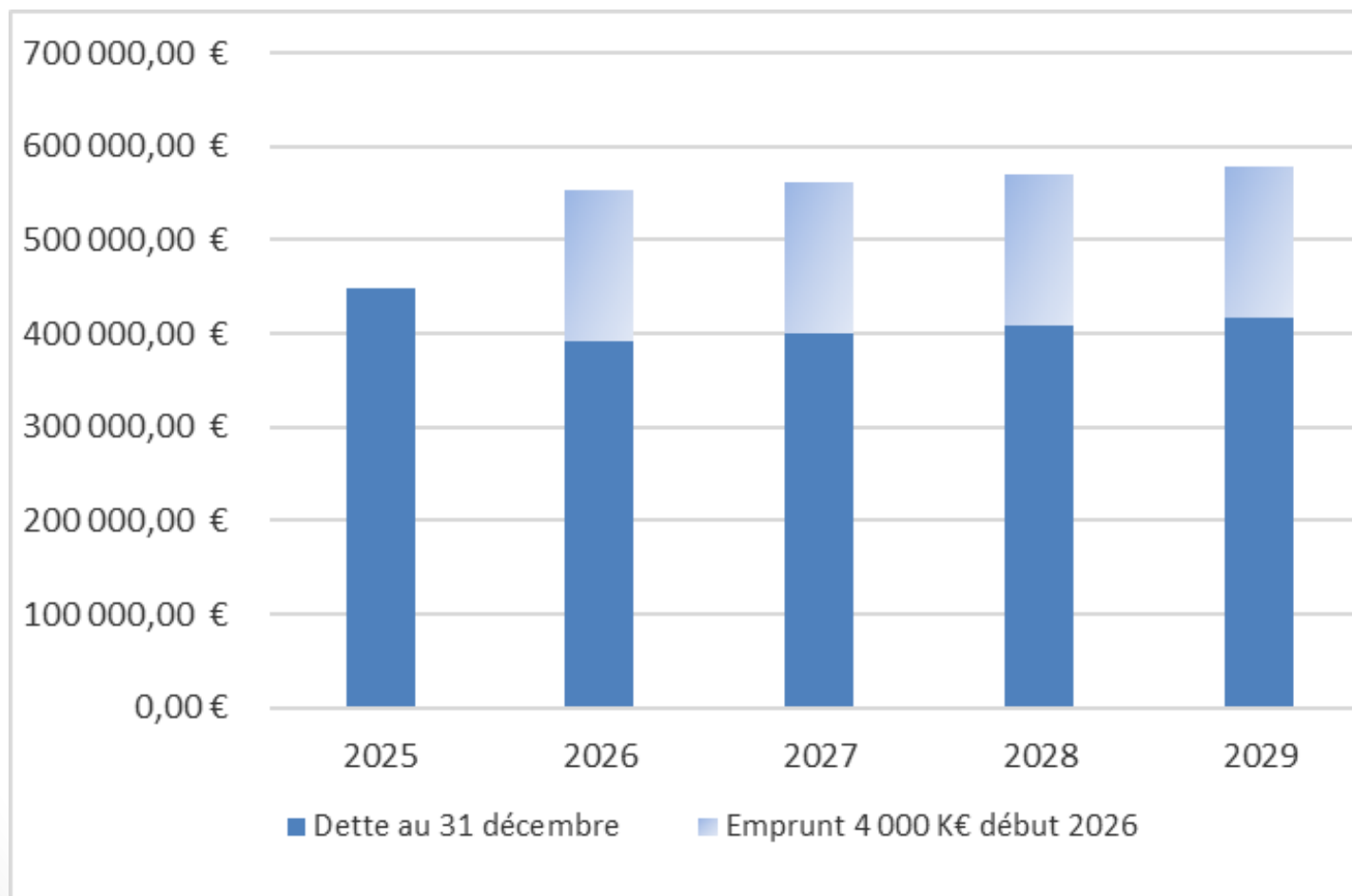
Et a une bonne capacité de désendettement (en cours de dette rapporté à l'épargne brute)

A fin 2025, le ratio de désendettement (durée nécessaire au remboursement de la dette à condition d'y consacrer la totalité du résultat) pourrait être de l'ordre de 3 ans.

Un ratio inférieur à huit ans est communément considéré comme sain pour un EPCI.

DETTE AU 31/12/2025 – budget principal

Profil d'extinction de la dette au 31/12/2025



ENDETTEMENT AU 31/12/2025

Budgets annexes

Sur le budget annexe SICTOM, en 2022, un emprunt de 1 200 K€ a été réalisé au taux fixe de 2,5 %.

	2025	2026	2027	2028	2029
Encours moyen	1 083 015,76 €	1 033 198,26 €	982 123,60 €	929 825,04 €	876 075,09 €
Capital payé sur la période	49 260,54 €	50 503,64 €	51 778,11 €	53 084,76 €	54 424,37 €
Intérêts payés sur la période	27 167,74 €	25 924,64 €	24 650,17 €	23 343,52 €	22 003,91 €
Taux moyen sur la période	2,49%	2,49%	2,49%	2,49%	2,49%

Pas d'autre emprunt sur les budgets annexes



Communauté de communes

Merci de votre attention

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le onze décembre deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN

JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Éric ROBERT	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X		
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU			X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20251219-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2025

Publication le : 19-12-2025



Le Président,

Alain HUNAUT